

Une autre vie s'invente ici



Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



LETTRE D'INFORMATION

AOÛT - SEPTEMBRE – OCTOBRE 2019

**DOSSIER SPECIAL
BOCAGE
Retours d'expériences**





S O M M A I R E

Agenda 2019	P4
Inscrire l'enjeu bocager au cœur d'une réflexion commune	P5
Vers de nouvelles ambitions en matière de partenariat : croiser les pratiques, partager les expertises, mutualiser les outils	P6
La disparition du bocage : une histoire commune ancrée dans le temps et dans l'espace	P8
Un objectif ambitieux pour la haie en 2050	P11
Pour une gestion durable des haies et leur valorisation Un ensemble d'outils et de filières au service d'un même objectif !	P13
Un appel à projet remet le bocage à l'honneur dans le Parc de la Montagne de Reims !	P16
Quand le bocage part à la reconquête du territoire dans le Parc du verdon	P18



S O M M A I R E

Un programme national pour soutenir la plantation des haies	P20
Le Parc de la Brenne, un territoire qui se mobilise pour son bocage	P22
La préservation du bocage, un enjeu partagé par tous dans le Parc de l'Avesnois	P24
Plaidoyer pour une politique agricole nouvelle en faveur de la haie	P27
Deux réseaux, des valeurs communes	P28
Quelles pistes d'actions pour améliorer et pour favoriser une meilleure prise en compte du bocage ?	
Un rapport humain au paysage passionnel, mais souvent complexe	P30
Un ensemble de démarches ayant pour fondements le croisement d'approches et la mutualisation d'outils	P33
Une alimentation locale de qualité pour préserver la biodiversité et le paysage : l'enjeu de la restauration collective	P35

Agenda 2019

Séminaire annuel

Les journées techniques du réseau aménagement du territoire (urbanisme et paysage) et du réseau climat-énergie, réunis cette année autour du thème de la mobilité, se tiendront du 4 au 6 décembre dans le Parc naturel régional de Corse.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent, à partir du lien suivant :

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr/formulaire/inscription-journees-dechange-communes-energieclimat-et-urbanismepaysage-2019#overlay-context=extranet>

Pour tout renseignement :

Contact : Philippe Moutet. 01 44 90 86 34 ; pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

Contact : Nicolas Sanaa. 01 44 90 86 36 ; nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Journée technique

Février 2020 : Organisation d'un séminaire matériaux biosourcés et rénovation du bâti.

Ce premier colloque, organisé la première quinzaine de février 2020 en collaboration avec le Ministère de la Culture, ouvre un cycle de séminaires thématiques autour des matériaux biosourcés et de la rénovation (matériaux, structuration de filières, cadre juridique et technique).

Inscrire l'enjeu bocager au cœur d'une réflexion commune



Depuis les années 1950, le Bocage a diminué de 65% ; 1.3 million de kilomètres de haies ont disparus, équivalent à 19 fois le tour de la terre. Malgré sa régression, l'importance du processus demeure manifeste par la destruction de 6% des linéaires de haies depuis 2006.

Bien que l'érosion du bocage soit fréquemment associée à la pratique du remembrement, il est à rappeler que son éradication et sa dégradation qualitative sont associées à un processus infiniment plus complexe, induit par de multiples phénomènes.

Dans ce contexte, cette journée organisée selon un principe de regards croisés et à partir de sujets communs est consacrée au thème du bocage afin de poser les enjeux mais aussi, avec l'ambition d'apporter les changements requis au regard des engagements pris par la France en matière de biodiversité et de climat. Cette journée a été initiée suite à la demande faite auprès de Nicolas Sanaa, en charge de paysage et d'urbanisme à la Fédération par Dany Chiappero, du Parc de la Brenne.

A l'instar d'autres territoires du réseau, ce Parc demeure confronté à une disparition notable de son bocage alors que celui-ci représente un enjeu multifonctionnel très important. En effet, comme il a été rappelé lors de la journée sur la Politique Agricole Commune du 5 septembre organisée par la FPNRF, au cours de laquelle cette thématique a été évoquée le bocage demeure un enjeu transversal et plurithématique concernant tant les domaines de la biodiversité et de l'agriculture que ceux de l'urbanisme et de l'énergie.

Un partenariat entre l'Afac-Agroforesteries et la Fédération des Parcs est en cours de déploiement en partance des territoires et plus particulièrement suite à celui conduit entre l'Afac-Agroforesteries et le Parc de la Brenne. Celui-ci est développé avec l'idée que ces deux réseaux puissent, au regard de leurs complémentarités, travailler plus étroitement, y compris dans le cadre de projets menés dans les territoires. Cette journée a ainsi pour objet de favoriser une meilleure connaissance entre les acteurs issus des deux réseaux par la présentation de leur stratégie respective. Elle a également été pensée dans l'objectif d'élaborer conjointement un ensemble de propositions politiques et d'actions à mener en commun de l'échelon local à l'échelle territoriale, à partir d'un temps d'atelier destiné à l'échange des expériences les plus pertinentes.

Contacts :

Baptiste Sanson,

Directeur de l'AFAC-Agroforesteries

Courriel : baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr

Téléphone : 06 42 03 12 02

France Drugmant,

Chargée de mission agriculture à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Courriel : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 01 44 90 80 18

Vers de nouvelles ambitions en matière de partenariat : croiser les pratiques, partager les expertises, mutualiser les outils



Cette journée consacrée au bocage, a été organisée dans un but commun : celui d'anticiper et d'enrayer sa régression, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Au regard du constat actuel, il paraît urgent de démontrer tous les apports de l'arbre, par rapport à l'environnement, la qualité de l'eau et au changement climatique. L'Afac-Agroforesterie souhaite réellement pouvoir garantir la préservation des arbres et des haies jalonnant les territoires ruraux et ainsi, inverser la tendance en impulsant une dynamique positive de plantation et de valorisation autour de ces derniers. Au-delà, l'Afac-Agroforesteries prône l'idée d'une place à dédier à l'arbre, dans tous les territoires et dans l'ensemble des filières de production agricole avec cette notion de paysage, d'identité du territoire

importante. Il est à rappeler que celui-ci dépend largement des pratiques et des politiques agricoles mises en œuvre, c'est pourquoi, il est donc nécessaire d'accompagner la transition des systèmes agricoles mais également, de faire en sorte que l'agroécologie puisse constituer une pratique partagée à grande échelle. L'arbre, au plan de l'approche technique constitue un enjeu de modernité. Présent dans toute sa diversité, il permet de renforcer l'identité des territoires, sans oublier l'amélioration du cadre de vie auquel il contribue fortement.

Tout comme pour les Parcs, la transversalité fait partie intégrante des notions partagées par l'Afac-Agroforesteries et que celle-ci souhaite transmettre. L'arbre, dont la place s'avère primordiale à tous les niveaux de l'aménagement sur le territoire et qu'il ne s'agit pas de limiter à un enjeu sectoriel, doit permettre de fédérer chacun autour de sa multifonctionnalité, pour une construction partagée autour de sa culture. L'humain constitue en effet un facteur de premier plan, le travail avec l'arbre ne se résumant pas uniquement aux éléments techniques et de réglementation. Il est ainsi nécessaire que l'ensemble des acteurs des différentes filières, collectivités, secteurs de la recherche et de l'enseignement, sans oublier les réseaux respectifs Afac-Agroforesteries et Parcs, puissent adhérer à son maintien. Au-delà des démonstrations scientifiques, il paraît important de pouvoir mobiliser chacun, afin que l'arbre ne soit pas un facteur d'uniformisation paysagère de nos territoires. L'Afac-Agroforesteries souhaite réaffirmer la fonction de levier joué par l'arbre champêtre en faveur de la transition des territoires vers le développement durable, vers une approche sensible de nos paysages et le bien-être, points de convergence technique et humain, préalable à tout projet de société réussi.

Par ailleurs et à titre de rappel, 7 Parcs adhèrent à l'Afac-Agroforesteries. Ceux-ci sont également représentés, depuis sa création au Conseil d'Administration par le Parc de la Brenne, qui a fortement contribué au rapprochement des deux réseaux. Ce partenariat a notamment eu l'occasion d'être concrétisé lors de rencontres nationales autour de l'arbre et de la haie, en 2009 dans le Parc de l'Avesnois ainsi qu'en 2011 sur le territoire du Vexin français.

Au niveau des futures actions à conduire en commun, rappelons qu'au-delà d'être associés à d'autres partenaires au sein de la plateforme Pour une autre PAC (<https://pouruneautreparc.eu/>), l'Afac-Agroforesteries et le réseau des Parcs projettent la publication d'un plaidoyer en faveur de l'arbre, rédigé à

partir de bases acceptables au niveau de la Politique Agricole Commune. Une autre action partenariale est également amenée à voir le jour dans le cadre du Concours Général Agricole, suite à l'ouverture d'une catégorie « concours des pratiques agroécologiques - agroforesterie, officiellement parue au Journal Officiel fin août 2019. Ce concours fait suite à une phase expérimentale menée en 2018, et s'inscrit dans la continuité et la philosophie de l'expérience menée par les Parcs dans le cadre du Concours prairies fleuries, aujourd'hui Concours des pratiques agroécologiques – Prairies et parcours.

Enfin, il est à rappeler cette obligation qui est la nôtre d'agir « vite et bien » pour le futur.

De nombreux sujets sont à travailler ensemble, c'est pourquoi l'AFAC-Agroforesteries souhaite que ces deux réseaux complémentaires puissent parvenir à être valorisés dans les territoires, à partir des partenariats déjà établis avec les Parcs.

Contact :

Françoise Sire,
Présidente de l'AFAC-Agroforesteries
Courriel : ulyse.j@wanadoo.fr
Téléphone : 06 42 03 12 02

La disparition du bocage : une histoire commune ancrée dans le temps et dans l'espace

<< Le constat d'une érosion des paysages de bocage, donne lieu à l'observation d'une régression continue depuis les années 1960, traduit par des haies souvent caractérisées par d'importantes discontinuités, d'arbres morts non remplacés, ainsi que par un traitement très mécanisé des parcelles. Cette évolution du bocage intervient toujours, alors que nombre de ses fonctionnalités agronomiques de nature écologique s'avèrent de plus en plus reconnues.

Ces évolutions demeurent rattachées à des informations très généralistes fréquemment corrélées au remembrement et au productivisme agricole. Pour autant, discerner finement parmi celles-ci les éléments précis à même d'expliquer et de motiver l'évolution de ces paysages de bocage constitue un préalable à l'apport de solutions adaptées.



Chiffres-clés :

1929 : Premier recensement agricole disponible : 23 millions de kilomètres de haies alors dénombrées sur le territoire français, soit 4,5 millions d'hectares, 15 % de la surface agricole et 45 % de la surface forestière française

1975 : 1,25 million de kilomètres de haies recensées, contre 700 000 km de haies comptabilisées en 1989

Entre 2006 et 2015 une réduction des linéaires boisés de 10 % s'est opérée, équivalent à un taux d'évolution de moins 1,1 %

Une perte actuelle estimée à 8 500 km/an, soit 11 500 km/an arrachés pour 3 000 km/an plantés

Le bocage comme résultante d'une conjugaison d'évolutions sociales



L'histoire du bocage n'a été connue qu'assez récemment. Alors que les premiers travaux de géographes des années 1950 repèrent en Bretagne des traces du bocage provenant du bas Moyen-Âge, sous forme d'ellipses bocagères, il faudra attendre les années 2000 pour voir ces premiers travaux remis en question par les historiens paléo-environnementalistes de l'Université de Rennes. Pour ceux-ci, le linéaire bocager tel qu'il se donne à lire aujourd'hui, à la fois dans ses formes et dans ses fonctions, émane de phases successives renvoyant à une diversité de fonctions sociales.

Trilogie d'une destruction annoncée

Le développement de l'élevage dans les campagnes, lié à l'augmentation de la consommation de la viande et à l'exode rural constitue le premier moteur de l'embocagement au 19^{ème} siècle. Cet essor de l'élevage pose différents problèmes dans les campagnes, où la haie est alors utilisée pour sa vocation de cloisonnement de l'espace agraire et de protection des cultures. L'augmentation des exploitations animales

impose en outre, de questionner la maîtrise du finage communal et la circulation des bêtes. Ajoutons la transformation des régimes fonciers, second moteur notable. Celle-ci se traduit par le passage progressif d'un système féodal dans lequel l'espace était alors utilisé de manière collective, vers le développement progressif de l'individualisme agraire où la haie joue la fonction de marqueur foncier.

Plusieurs hypothèses : celle d'une utilisation de la haie comme outil de maîtrise de l'espace après les nombreux défrichements, favorisés par une forte pression démographique, ou encore, celle de la haie pleinement intégrée dans l'espace agricole exploité de manière minutieuse par une main d'œuvre abondante, expliquent ce phénomène. Celui-ci se poursuivra, pour atteindre sa période d'apogée dans les années 1920/1930, où les systèmes bocagers sont alors caractérisés par une forte densité.

A partir de 1930, les paysages de bocage se stabilisent jusqu'aux prémices de la modernisation agricole des années 1950. L'émergence du modèle agricole productiviste entraîne alors une rupture à la fois économique (recherche d'accroissement constant de la productivité agricole), technique (arrivée des techniques de production mécanisées) et culturelle (valorisation du progrès technique, rejet du modèle paysan...), particulièrement forte dans l'Ouest de la France.

Différents facteurs associés à cette évolution des systèmes agricoles viendront influencer sur l'évolution du bocage. Figure en premier lieu, la transformation des systèmes d'élevage qui induisent une réduction rapide de la place du pâturage dans les exploitations bovines. L'évolution des systèmes d'assolement dans les exploitations laitières et élevages bovins, conduira dès les années 1950 au déploiement la culture de la prairie, à l'apparition du maïs fourrager, puis à partir des années 1980 à la céréalisation des systèmes laitiers, dont l'accélération est observée dans les années 1990.

Cette évolution des systèmes laitiers a pour corolaire l'augmentation des interventions mécaniques dans les parcelles. Instaurée dans les exploitations céréalières du Bassin Parisien et dans les plaines céréalières dès les années 50, celle-ci pénètre progressivement les élevages laitiers dix ans plus tard. L'introduction de matériels agricoles spécialisés toujours plus performants a conduit au bouleversement de l'appréhension de l'espace par les agriculteurs. La mécanisation de la production permettra de faire progresser constamment les rendements, mais aura un effet dévastateur sur le maillage bocager français, dont le parcellaire de forme irrégulière et de petite taille n'est pas adapté au gabarit des machines agricoles en provenance des États-Unis.

Ajoutons comme troisième facteur l'agrandissement des exploitations agricoles, dont la taille moyenne a été multipliée par 4, en l'espace de 40 ans. Ce processus de concentration foncière qui aura pour impact le délaissement de l'entretien des haies, en raison d'un nombre des surfaces plus importantes à gérer, conduira également à l'éviction des d'exploitations de petite dimension, peu mécanisées au profit de celles mieux équipées.

Le processus d'éradication des haies semble également trouver son origine dans le rejet symbolique du bocage chez un certain nombre d'agriculteurs, celui-ci étant majoritairement associé à une forme d'archaïsme paysan.



Malgré leurs effets sur le bocage, ces 3 facteurs (mécanisation de la production, évolution des systèmes d'élevage et agrandissement des exploitations), n'ont jamais été remis en cause. La difficulté dans la récolte d'éléments chiffrés à l'échelle nationale, pourrait notamment expliquer cette posture. Seuls les sondages nationaux IFN, réalisés pour l'un en 1975, pour l'autre en 1989 permettent d'apprécier l'évolution quantitative du réseau de haies au regard des données de 1929. Les autres typologies d'enquêtes paraissent peu adaptées à une étude quantitative à l'échelle nationale de l'évolution des linéaires boisés (enquêtes TERUTI...).

Un processus insidieux favorisé par la pratique d'arrachage individuel

Pour autant, les facteurs associés au débocagement peuvent varier localement, certaines régions résistant mieux que d'autres au phénomène d'érosion. Bien que pour chacune, la mesure de l'impact des différents

facteurs présentés puisse paraître complexe, les évolutions paysagères observées, auront fréquemment tendance à être associées au remembrement, plus tangible par rapport aux actions individuelles de débocagement. Un rejet de la responsabilité sur l'État, par la profession agricole, a aussi fortement contribué à l'instauration de ce présupposé.

Un travail réalisé dans le cadre de la recherche visant à comparer la densité bocagère actuelle des haies et les remembrements faits, a donné lieu à la mise en lumière d'une absence de corrélation systématique entre ces deux éléments. Dans certains cas, le processus de débocagement a même semblé se poursuivre alors que cette pratique tendait à se réduire, révélant ainsi l'existence d'autres modalités d'évolution du bocage.

Le Bocage Virois, bassin agricole spécialisé de production laitière intensive, caractérisé par de fortes recompositions foncières a servi, en complément de la première étape, de terrain de recherche à l'analyse des effets de la dynamique d'arrachage individuelle sur l'évolution de la structure paysagère de bocage. Différentes expérimentations ont été conduites dans ce cadre : par le biais d'une restitution cartographique des fusions de parcelles (période 2003/2016) puis, de comparaison des mutations paysagères observées au regard des évolutions foncières, dont certaines parcelles avaient fait l'objet. Ces dernières ont fait apparaître des changements dans les moteurs d'évolution paysagère. Aux pratiques de remembrement réalisées à l'échelle des collectivités, à partir d'un encadrement de l'état, a succédé l'action individuelle, réalisée au gré d'agrandissements, lors de modifications des systèmes de production ou de changements d'exploitants. Bien que ponctuelles, ces interventions, dont la visibilité s'avère faible, ont contribué à favoriser une mutation insidieuse de la trame bocagère. L'accumulation de décisions individuelles d'arrachages explique donc cette évolution « par petites touches » des paysages de bocage.

Le bocage à la croisée des chemins



Ce constat, traduisant une réelle difficulté à interférer dans ce type de dynamiques, difficilement maîtrisables en raison de leur caractère diffus, induit et appelle les experts à se doter d'outils propices à leur étude approfondie. Par extension, quelle échelle d'action peut paraître pertinente et quels moyens mobiliser pour les exploitations de très grande taille réparties sur plusieurs communes ? Au-delà, cet état de fait semble enfin attester d'une réglementation segmentée entre différents Codes et dispositifs de soutien (Code de l'Urbanisme, Code de l'environnement, Politique Agricole Commune) et dont l'efficacité est questionnée.

Pour conclure, rappelons l'existence de deux dynamiques à l'œuvre : l'une résultant d'un modèle agricole productiviste et consommateur d'espace ; l'autre, issue de la reconnaissance des qualités écologiques, patrimoniales attribuables au bocage, et dont l'articulation nécessitera de soulever les nombreuses problématiques existantes, tant au plan de la recherche, que de l'expertise et de l'action.

Contact :

Thibaut Preux,

Doctorant en géographie, à l'Université de Caen Normandie, laboratoire LETG- Caen UMR 6554 CNRS

Courriel : thibaut.preux@unicaen.fr

Téléphone : 06 71 98 02 77

Un objectif ambitieux pour la haie en 2050

« La France s'est engagée en 2015 à travers les Accords de Paris sur le climat lors de la COP21, au respect d'une feuille de route gouvernementale ambitieuse, suite au rapport alarmant du GIEC et de l'IPBES. La problématique posée au niveau de l'action conduite par le réseau d'experts de l'Afac-Agroforesteries concerne la contribution de la haie et des systèmes agroforestiers à ces objectifs.



Chiffres-clés :

**100 mètres linéaires de haies fournies, apporte environ 10 tonnes de bois - plaquette
3 km de haie mûre stocke en moyenne de 140 tonnes de CO²**

**Un maillage de haies dense et fonctionnel peut héberger jusqu'à 80 types d'oiseaux,
35 espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes**

La haie élément centrale d'une transition réussie



La haie est aujourd'hui reconnue pour disposer d'une importante capacité à rendre des services écosystémiques répondant à chacun des objectifs à tenir : fourniture d'une biomasse renouvelable de substitution aux énergies fossiles et d'une biodiversité faisant office de lutte biologique de la parcelle ou encore, stockage du carbone. Une haie en bon état écologique pourra en outre contenir un nombre important d'espèces. Celle-ci participe aussi à l'absorption de l'azote et à la dégradation des pesticides à hauteur de 90% des pesticides, contribuant ainsi à la préservation d'une qualité de l'eau.

Un haut niveau d'ambitions à atteindre

Ces différents enjeux à laquelle répond la haie vont permettre, à partir de ces références chiffrées, la modélisation d'un scénario. Celui-ci s'inspire du scénario prospectif de la transition agro-écologique et énergétique Afterres 2050 et du scénario Négawatt, dans lesquels la haie constitue un facteur-clé permettant d'atteindre les objectifs attendus.

Le bocage interparcellaire pourra ainsi contribuer au regard de la projection précitée :

- à atteindre 10% d'infrastructure écologique par Surface agricole utile
- à stocker 53 millions de tonnes CO² supplémentaire pour compenser 9,6% des émissions de CO² de l'agriculture en 2050
- à mobiliser durablement la biomasse bocagère jusqu'à représenter 15 % de la consommation d'énergie de l'agriculture.

Dynamiques opposées

Pour parvenir à atteindre ces trois objectifs de manière concrète, le rythme des plantations devra être multiplié par 10, tout en maintenant les 750 000 km de haies restantes alors qu'on enregistre encore

une perte nette de 8500 km de haies / an. Cette perte quantitative s'accompagne également d'une détérioration qualitative, à cause du vieillissement des ligneux et de mauvaises conditions d'entretien. Ces pratiques, à même d'impacter les haies implantées il y a 30 ans, s'inscrivent au cœur de leur problématique d'érosion.

Établir un nouveau modèle en matière de gestion pour changer la donne



Véritable levier amené à guider l'axe stratégique déployé par l'Afac-Agroforesteries, cette gestion nécessitera d'être rapidement questionnée, une part importante d'agriculteurs partant en retraite d'ici 10/15 ans. La reprise à venir des exploitations laisse craindre que leur superficie puisse doubler, avec une forte probabilité de voir disparaître des haies du fait de l'agrandissement du parcellaire. Un double niveau d'ambition doit donc être fixé : d'une part, assurer une gestion sylvicole adaptée et régénératrice des haies pour garantir leur bon état écologique et pour remplir les services écosystémiques

attendus ; d'autre part, procéder à l'augmentation du volume d'arbres impliquant la recherche de moyens humains et financiers. De nombreux acteurs ont fait part de leur intérêt pour la plantation d'arbres. Celle-ci nécessite toutefois un accompagnement technique pour s'assurer de la bonne qualité des plantations. Les deux réseaux d'acteurs de la Haie que constituent les Parcs et l'Afac-Agroforesteries ont ici un rôle primordial à jouer pour demain, pour l'ensemble du territoire national et la planète en général.

Contact :

Paule Pointereau,

Directrice de l'AFAC-Agroforesteries

Courriel : paule.pointereau@afac-agroforesteries.fr

Téléphone : 06 42 03 12 02

Pour une gestion durable des haies et leur valorisation

Un ensemble d'outils et de filières au service d'un même objectif !

« Dans le cadre de sa stratégie nationale d'action l'AFAC a procédé à la création d'un panel d'outils opérationnels complémentaires pour favoriser la valorisation de l'arbre et de la haie champêtre et auxquels ont été associés les acteurs de terrain.

Au-delà de leurs caractéristiques techniques, ces outils concourent à l'instauration d'un langage commun propice au rapprochement des acteurs dans leur diversité.

Un référentiel national comme outil de langage commun



Qu'est-ce qu'une haie, qu'est-ce qu'un arbre ?

Jusqu'alors, aucun recensement ni démarche relative à l'élaboration d'une sémantique commune n'avait été réalisée par les acteurs du bocage. A l'initiative de l'AFAC, la production d'un référentiel complet et harmonisé au niveau national a donc été engagée. Cette base de connaissance, conçue à partir d'une typologie nationale des haies compatible à l'ensemble des territoires, s'avère essentielle à l'instauration d'un langage partagé par tous les acteurs de la haie.

Une première version de outil, encore amené à être « étoffée » dévoile toute cette diversité : 7 grands types de haies déclinées en sous-types permettant d'apporter une clarification pour chaque territoire dont la gestion se différencie. Ces typologies voient proposées pour chacune d'elles différentes fiches techniques descriptives et de modalités de gestion, dans lesquelles figurent des comparaisons par région et par type de haies, sans oublier le référencement d'une diversité régionale d'appellation.



Toutefois, cette phase d'inventaire implique encore un approfondissement de la connaissance pour chaque type de haie, dont le nombre de kilomètres et l'aspect qualitatif n'a pas toujours été communiqué. Ce travail d'identification à venir permettra ainsi l'apport d'une meilleure compréhension sur ces aspects.

Le langage commun se crée aussi par le biais des méthodes de travail mises en place. L'AFAC a déjà produit un certain nombre de référentiels dont la mutualisation est à prévoir. Ces différents éléments de langage techniques et de pratiques détaillées dans le travail en cours nécessiteront d'être abondés à la fois à l'échelle de l'arbre et de la haie, ou encore de l'exploitation.

Le Plan de Gestion Durable des Haies : un outil adaptable à chaque contexte et à chaque territoire

Ce second outil a, quant à lui, été élaboré à l'intention des opérateurs techniques de la haie, en charge de la réalisation des plans de gestion. Cet outil mutualisé, comprend différents chapitres comportant un état des lieux, une programmation de travaux, des atlas cartographiques et des annexes descriptives.



Un cadre type national a été élaboré en co-pilotage avec l'APCA et les acteurs utilisant déjà des plans de gestion. Pour exemple pour certains plans de gestion il s'agira de mettre davantage l'accent sur la biodiversité alors que d'autres s'orienteront plus en direction de la production, ou la lutte contre l'érosion. L'harmonisation de cet outil a notamment pour avantage de favoriser la montée en compétence selon les attentes de chacun.

Cet outil mis à disposition de tous à travers le réseau AFAC offrira également la possibilité de réaliser des plans de gestion, d'une manière synthétique autant que didactique, contribuant à réduire le temps à y consacrer et avec report automatique sur cartes des éléments saisis.

Cet outil de synchronisation, de calculs et remplissage automatiques dont la mise en place sera accompagnée d'un dispositif de formation, est amené à s'intégrer dans un maillage de base de données nationale avec l'IGN plus large. Il constitue en ce sens un support de connaissance général de la haie plus accessible.

Le Label pour la gestion des haies, dispositif d'amélioration en continu

Ce Label de gestion durable des haies a été conçu en prolongement du Plan de gestion.

Adapté à une logique de filière, celui-ci a également la possibilité d'être adapté à une logique de gestion, c'est-à-dire à l'ensemble des éléments relatifs à la haie, à sa valorisation ainsi qu'à sa biodiversité.

Différents éléments le composent :

- un cahier de charges gestionnaires de haies (producteurs, collectivités, particuliers,...)
- une procédure de certification dont l'authentification et la validation sera assurée par un organisme retenu à cet effet
- un cahier des charges distributeurs permettant de garantir la traçabilité de la ressource et le bon respect d'un ensemble de critères par les différents acteurs de la filière économique
- un outil informatisé de d'enregistrement des audits et un système de traçabilité

Des d'indicateurs-clés d'apprentissage, d'amélioration et de perfectionnement en matière de gestion durable sont définis et seront à acquérir par les gestionnaires au fil de leurs activités pour pouvoir rentrer dans le label.

L'objectif défini à l'horizon 2023 prévoit dans cette perspective de déploiement, une labellisation de 35 structures vendeuses réparties sur huit régions, avec 3500 agriculteurs-producteurs, soit environ 35 000 km de haies gérées durablement.

Contribuer à la valorisation des structures bocagères par l'approvisionnement énergétique des territoires

Différentes filières émergentes permettent aujourd'hui de valoriser le bocage, en bois d'œuvre ou en bois-énergie. Elles permettent aussi de contribuer à son renouvellement.

Petit fruit : Très anecdotique -> Usage : apport de solutions économiques dans certains secteurs
Bois Raméal Fragmentés : Anecdotique (Marché en émergence) -> Usage :
Paillage : En développement sur les grandes opérations collectives de plantations -> Usage : exploitations de chantier de haies bocagères dégradées pour la réalisation d'approvisionnement local. exemples des marchés lancés par le Parc du Perche et le Parc Normandie-Maine pour favoriser ce type de démarche de valorisation
Valorisation en grumes : Assez limité, problème de concurrence avec d'autres usages forestiers, apparition de filières émergentes dans certaines régions -> Usage : Utilisation par le biais d'alotements de bois
Granulés de bois : Pas réalisable à partir de bois bocager. Problèmes techniques et normatifs -> Usage : chauffage
Granulés verts : Expérience réalisée à partir de la co-utilisation de produits issus des plateformes de déchets verts, incompatibilité avec les chaudières -> Usage : chauffage
Bûches compressées : Fines de criblages de bois déchiqueté en phase de recherche -> Usage : chauffage
Bois Bûches : Fort développement du bois bûche issu de la forêt et de grumes forestières Très faible développement du bois bûche en filière locale ; Maintien d'une filière en vente directe en producteur et consommateur -> Usage : Utilisé par certaines SCIC bretonne en énergie renouvelable
Bois déchiqueté, en combustible sec : Filière répandue, prédestinée aux petites chaufferies en milieu rural essentiellement -> Usage : bois énergie et paillage
Bois déchiqueté, en combustible vert : Filière la plus répandue en volume, à destination des chaufferies de plus grandes puissances (collectivités, intercommunalités disposant d'un réseau de chaleur important voire industriel), problème de valorisation excessive et sans traçabilité avec rayon d'approvisionnement local, départemental -> Usage : chauffage urbain ou industriel

Contact :

Laurent Nevoux,
Coordinateur de la SCIC Bois Bocage Énergie
Courriel : bois-bocage-energie@orange.fr
Téléphone : 02 33 65 15 56

Un appel à projet remet le bocage à l'honneur dans le Parc de la Montagne de Reims !

<< Dans le cadre de son programme de restauration de la Trame Verte et Bleue, le Parc a initié le lancement d'un appel à projets, ayant pour principal objectif de recréer des continuités écologiques favorisant la biodiversité.

Cette action, vecteur de prise de conscience sur le rôle et les différentes fonctionnalités associés à la haie, présente la particularité de rendre chacun contributeur de la préservation du patrimoine naturel de son territoire.



Chiffres-clés :

Des projets subventionnés jusqu'à 1000 euros par porteur de projet

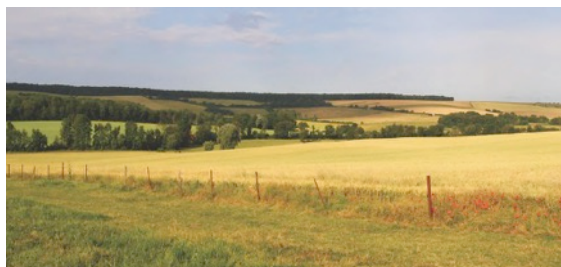
4 pépiniéristes de la Région Grand-Est mobilisés

27 Porteurs de projets

3200 arbres et arbustes, 150 arbres fruitiers anciens plantés en 2019

Un objectif de plantation de 3500 m de haies tous types et 18 500 m² de vergers

Un territoire agricole fortement morcelé



Le territoire du Parc de la Montagne de Reims se caractérise par de grandes étendues de plaines agricoles, un plateau forestier massif et des coteaux viticoles largement dépourvus de haies, portant les vignobles de champagne. Des bosquets et « bouchons » ont jadis existé sur le territoire champenois avec des vergers souvent associés aux vignes.

Le verger et la haie comme assise de projet

Pour retrouver les fonctions de ces petits boisements, différentes actions ont été menées depuis 2017, sur le programme d'actions 2017-2020 « Création, restauration des continuités écologiques ». Un appel à projets « Haies et Vergers » a été lancé en 2019 pour accompagner les porteurs de projets (agriculteurs, viticulteurs, particuliers, collectivités, associations) à la création de haies champêtres et de vergers conservatoires, à l'exception des haies dans les vignes, subventionnées sur le territoire par le Comité Champagne.

Cet appel à projet a été financé à partir de fonds en provenance de l'Europe, de l'État, de la Région Grand-Est et du Département de la Marne (financement d'ingénierie pour un CDD de 6 mois). La Région Grand-Est et le Département de la Marne ont également apporté leur contribution pour le financement des projets de plantations, à hauteur de 25 000 euros.

Une démarche fédératrice des acteurs du territoire

« Inhabituel » pour le Parc sur ce type d'action, cet appel à projets dont la diffusion a été réalisée via les communes du Parc et par voie de presse, a nécessité pour le montage et la rédaction du cahier des charges, la recherche des pépiniéristes, locaux de préférence. Un partenariat a aussi été établi avec quatre pépiniéristes du Grand-Est, dans l'ancienne Région Champagne-Ardenne favorisant les essences indigènes et variétés fruitières locales anciennes. Différents profils sont apparus avec un exploitant de variétés fruitières anciennes en bio et d'autres plus généralistes en culture de plants forestiers d'arbres et d'arbustes. Tous étant producteurs de leurs plants, le Parc a ainsi pu communiquer sur le label Végétal Local et impulser un dynamique de mise en réseaux. Tous les types de projets ont la possibilité de faire l'objet d'une candidature, en dehors de ceux portant sur les haies dans les vignes. Le Parc procède à l'accompagnement des porteurs de projets en adaptant chacun des types de haies à la nature du sol : marneux en vallée et extrêmement calcaire sur la partie supérieure du territoire.

Une contribution incontournable du Parc à la mise en œuvre du projet



Cette démarche a toutefois nécessité pour le Parc la réalisation d'un important travail de recherche et de documentation. Celui-ci apporte aussi son appui aux porteurs de projet par la réalisation du diagnostic de la parcelle ainsi que du plan de plantations, dont est faite une estimation en amont des devis et du dépôt de dossier de candidature. Pour les projets retenus, une subvention sera versée, à l'issue de la plantation des plants, après vérification par le Parc en fin de l'année. Elle s'élève à 80 % du montant total du projet jusqu'à 1000 euros, afin de favoriser la bonne répartition des 25 000 € sur le plus grand nombre de projets. Sur ce point, le Parc a

notamment fait le choix d'apporter une aide importante à chacun tout en fixant une limite, afin de permettre aux exploitants avec des objectifs de biodiversité mais peu de moyens, de réaliser leur projet. Une part importante de cette subvention revient toutefois aux communautés de communes et aux agriculteurs.

Pour sensibiliser la population à cette démarche et à l'importance de la haie, différentes animations sont aussi réalisées : l'une d'elles est en place depuis un certain nombre d'années, sur le verger conservatoire du Parc qui comprend une cinquantaine de fruitiers de variétés locales anciennes.

Cette année, une animation à but pédagogique sera faite autour de la plantation de la haie du Parc, avec l'idée de reconduire ensuite chaque année cette manifestation autour de l'entretien de la haie.

Tenir compte de la parole citoyenne pour inscrire la démarche dans la durée

A l'issue de la première édition de l'appel à projets sera réalisée une enquête auprès des porteurs de projets, dont les deux tiers sont des particuliers. Destinée à la récolte des avis, pour connaître les besoins futurs, celle-ci doit également permettre d'appuyer le Parc auprès des décideurs et financeurs dans l'optique de pouvoir renouveler la démarche dans les prochaines années.

Un guide technique, en cours d'élaboration, permettra par ailleurs d'apporter tous les renseignements d'ordre général pour la création et l'entretien d'une haie. Celui-ci comporte par ailleurs un volet descriptif sur les différentes fonctionnalités et rôles joués par la haie.

Contact :

Alexandra Pinelle,

Technicienne Haies et Vergers au Parc de la Montagne de Reims

Courriel : a.pinelle@parc-montagnedereims.fr

Téléphone : 03 26 59 44 44

Quand le bocage part à la reconquête du territoire dans le Parc du Verdon

<< Dans le cadre des projets Regain et Natura 2000, 18 exploitations agricoles du Plateau de Valensole ont fait l'objet d'une action de plantation de haies.

Répondant à des objectifs tant agricoles que paysagers et environnementaux, la haie représente un compromis idéal pour favoriser une évolution des pratiques agricoles vers des agrosystèmes plus durables tout en préservant les habitats naturels d'espèces animales à protéger.



Chiffres-clés :

Plantations 2016 : 10 agriculteurs, 20 projets de haie, 3 km de haies plantées (4216 arbres dont 606 fruitiers). Coût total : 16 400 euros

Plantations 2017 : 7 agriculteurs, 6 projets de haie, 1 km de haies plantées (894 arbres dont 110 fruitiers), Des alignements anti-érosion, 3 plantations d'amandiers isolés. Coût total : 11 600 euros

Plantations 2018 : 6 agriculteurs, 5 projets de haie, 2,1 km de haies plantées (1606 arbres dont 199 fruitiers), Création d'un pré-verger et distribution de 254 arbres de variétés anciennes. Coût total : 11 200 euros

Un territoire en état de dévitalisation avancée



Situé dans le quart sud-est de la France, le Parc du Verdon est à cheval sur le département des Alpes de Haute-Provence et du Var. Sur le plateau de Valensole, site Natura 2000, où était réalisé l'agro-sylvo-pastoralisme, les amandiers qui le recouvraient il y a une cinquantaine d'années ont été progressivement remplacés par la pratique d'une monoculture de lavandin et de blé dur.

Sur ce plateau à fort enjeu écologique, très peu profond par endroits et où apparaissent d'importants problèmes liés à l'érosion du sol et à la pollution des eaux, apparaît aujourd'hui un système « à bout de souffle » : marqué par le dépérissement du lavandin et par une stabilisation des rendements de blé dur.

Innover autour de la haie pour et avec les agriculteurs

Deux programmes d'animation (Natura 2000 et projet agroécologique Regain) ont été mis en place sur ce plateau. Ce dernier réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, vise à accompagner les 200 agriculteurs du plateau vers une transition de leurs systèmes et à l'instauration d'une démarche agroécologique, plus résiliente. Cette action a pour objectif de conduire ces cultivateurs à réfléchir et à modifier leurs pratiques, notamment avec l'allongement des rotations, des semis sous couvert et par la plantation de haies.

Un appui financier et en ingénierie important du Parc

Un appel à projet est lancé chaque année depuis 2016, pour lequel une dizaine de réponses est chaque fois apportée. La sélection des candidats est ensuite réalisée en bureau de Parc, par les élus qui déterminent le nombre et choix de projets à suivre chaque année. Les agriculteurs bénéficient alors d'un accompagnement pour définir la parcelle d'implantation de la haie la plus pertinente, sur comment la concevoir en fonction des services attendus, les essences à choisir ainsi que pour l'estimation des coûts. Le Parc finance ensuite à hauteur de 90% les plans et les protections, grâce à un financement de la Fondation l'Occitane en Provence. Une formation d'une demi-journée est également organisée au moment de la phase de plantation des haies. Certains agriculteurs bénéficient de chantiers participatifs pour accompagner la plantation de leur haie. L'un des chantiers est réalisé avec les employés de l'Occitane en Provence, mécène de la démarche depuis 2016 à hauteur d'environ 12 000 € par/an. Deux autres chantiers ont aussi été ouverts : l'un à l'attention d'un lycée agricole, l'autre aux habitants. Ajoutons que depuis 2016, le Parc réalise chaque année le suivi des haies plantées les années précédentes. Celui-ci ne bénéficie toutefois pas d'un recul suffisant pour pouvoir établir un premier bilan.

Une démarche qui tient compte de la demande locale et de la diversité des acteurs

En 2016, le projet a commencé avec une dizaine d'agriculteurs. La première année environ 3 km de haies ont été plantées pour un total d'environ 16 000 €. En 2017 il a été permis aux agriculteurs de planter des arbres isolés, notamment des amandiers, intéressants pour la biodiversité. Se pose aussi la question du remplacement de vieux sujets sénescents isolés, favorables à l'hébergement d'une biodiversité importante. Pour l'année 2018, a été introduite pour les variétés présentes sur le territoire, la possibilité de réaliser un travail de greffes et de multiplications. Ce nouveau volet a été ouvert aux amateurs dans l'optique de tendre vers une d'augmentation du rythme de plantations, l'ensemble du territoire n'étant pas couvert à ce stade.

Enfin, Le Parc du Verdon a également publié un guide technique sur la haie. Celui-ci a été conçu à partir d'une méthode consistant à hiérarchiser les services attendus et destinée à favoriser la meilleure appropriation possible de l'agriculteur. Il s'est accompagné d'une vidéo produite dans l'un des chantiers participatifs pour valoriser l'action et ainsi inciter d'autres agriculteurs à rejoindre ce réseau.

Contact :

Alexandra Charreyron,

Chargée de projet espaces agricoles et TVB au Parc du Verdon

Courriel : acharreyron@parcduverdon.fr

Téléphone : 04 92 74 68 00

Un programme national pour soutenir la plantation des haies

<< Conçu à l'initiative de l'Afac-Agroforesteries et de la Fondation Yves Rocher, *Plantons* constitue un programme ambitieux de plantation d'arbres et de haies champêtre d'importance nationale. Plébiscité tant pour la qualité, que l'originalité de ses actions, celui-ci mis en place depuis quelques années fait aujourd'hui partie intégrante des programmes de plantation de niveau international.



Chiffres-clés :

3 millions d'arbres plantés en 8 ans,

Plus de 2000 sites de plantations concernés chaque année

Une communauté de plus de 10 000 planteurs investis

472 461 arbres et arbustes marqués Végétal local sur 3 ans

4 Parcs partenaires pour la saison 2018-2019

5 Parcs en 2019-2020 : Avesnois, Brenne, Lorraine, Caps et Marais d'Opale, Marais du Cotentin et du Bessin

Mission bocage : quand l'arbre contribue à la culture du territoire



Structure associative Loi 1901 basée au sud du Maine et Loire, Mission Bocage focalise son attention sur la place et la participation de l'arbre champêtre au développement durable du territoire, en tant qu'outil de développement mais également en tant qu'élément identitaire du territoire.

Composée de neuf salariés à temps partiels, Mission Bocage dont le mode de fonctionnement s'apparente à celui d'une entreprise, par la recherche de fonds à travers la prestation ou le financement de services en direct par

bénéficiaire, est membre de l'Afac-Agroforesteries en assure la vice-présidence après avoir participé à sa création, il y a plus de 10 ans.

Sa mission au-delà de concerner l'implantation, l'entretien et la valorisation de l'arbre et de la haie réside également dans la sauvegarde, la multiplication, ainsi que dans la recherche de nouveaux usages et de nouvelles valorisations pour des variétés locales.

Pour une ambition de 5 millions d'arbres à planter, en 2021 !

Ayant participé à la création de la marque Végétal local, propriété depuis janvier 2018 de l'Agence française de la biodiversité, l'Afac-Agroforesteries a trouvé une application directe et concrète, ainsi qu'un moyen de soutenir le développement de la filière d'arbres et d'arbustes de la marque Végétal local à travers le programme Plantons. En contrepartie d'un niveau d'exigence en termes d'arbres ou d'arbustes, de végétal local un soutien plus fort financièrement est apporté vis-à-vis de ces arbres. Grâce au programme Plantons et à ses opérateurs, 3 millions d'arbres ont été plantés en France en huit



ans. Désormais, chaque année, ce sont plus de 2 000 sites de plantations qui sont concernés et 600 000 arbres et arbustes champêtres plantés. Avec un objectif de 5 millions d'arbres plantés à l'horizon 2021, soit 5 000 km de linéaire de haies. Le programme rassemble une grande diversité d'acteurs et d'organismes : des agriculteurs, des communes, des associations, des citoyens, des écoles. Au total, ce sont des milliers de planteurs mobilisés chaque saison. Avec l'accompagnement de près de 80 opérateurs agroforestiers, ancrés sur les territoires et dans l'action, ils agissent ensemble

pour restaurer, déployer et valoriser des écosystèmes bocagers et agroforestiers et ainsi faire de l'arbre champêtre un catalyseur des transitions écologiques.

Le programme poursuit également son engagement pour favoriser l'émergence de la filière de production de plants à partir de graines d'origine génétique locale, dans un objectif de conservation de la biodiversité et de résilience face aux dérèglements climatiques.

. Ouvert à tous, celui-ci, est toutefois orienté pour apporter des financements dans un encadrement professionnel. Le choix a été fait de privilégier la demande de structures ayant déjà fédéré un certain nombre de projets dans les territoires. Un cahier des charges évolutif permet de garantir un niveau de pratiques minimum.



Lors de la dernière session, la demande des opérateurs portée à plus de 800 000 arbres, n'a pu faire l'objet d'une réponse favorable en raison d'une capacité de financement de 600 000 arbres.

Toutefois la sollicitation d'organismes privés toujours plus nombreux pour apporter leur contribution au programme, a conduit au lancement d'une étude des mécanismes en cours, destinée à capter et à intégrer davantage de fonds dans ce programme.

Contact :

Yves Gabory,
Directeur, Mission Bocage
Courriel : y.gabory@missionbocage.fr
Téléphone : 02 41 71 77 50

Le Parc de la Brenne, un territoire qui se mobilise pour son bocage

<< Dans le Parc de la Brenne la gestion et la préservation bocage constitue un projet collectif ambitieux décliné en plusieurs volets d'action concrets.

En fédérant l'ensemble de ses acteurs, des plus expérimentés au plus novices autour de pratiques favorables au bocage et la biodiversité le Parc concoure ainsi à faire de ces derniers des passeurs de témoins pour l'avenir.

Un élément d'intérêt majeur relégué au second plan

Le Parc de la Brenne, dont la grande majorité du territoire est classé depuis 1991, au titre de la Convention Ramsar en tant que zone humide d'importance internationale, est avant tout connu pour ses étangs. Les enjeux rattachés à la préservation de cette zone humide confèrent au patrimoine naturel une place prépondérante parmi les missions du Parc. Ce tropisme lié à l'importante biodiversité autour des étangs permet d'expliquer un moindre intérêt pour le bocage considéré comme un paysage agricole plus commun.

Un changement de paradigme impulsé par la prise en compte du paysage

L'engagement d'une action en lien à cette thématique a été impulsé à partir de 1997, au moment où le paysage a été intégré dans les missions de préservation des Parcs, ce qui a conduit à la révision d'un nombre considérable de chartes. Le Parc de la Brenne s'est alors engagé dans la réalisation d'une démarche de Projets de paysage, sur ses différentes entités paysagères : Vallée de la Creuse, suivi des Vallées bocagères du sud du Parc, puis de la Grande Brenne sur laquelle étaient jusqu'alors concentrés l'ensemble des enjeux de biodiversité. Le Parc a parallèlement été interpellé par ses élus concernant la dégradation du bocage, qui dans sa partie Ouest s'était progressivement détérioré suite à l'avancée de pratiques de grandes cultures.

La parole donnée au territoire comme point de départ

Dès 2004/2006, a été engagé un projet de paysage réalisé avec le bureau d'études « A ciel ouvert, » et dans lequel ont été posés l'ensemble des enjeux afférents au bocage, accompagné d'un programme d'actions que le Parc s'attache depuis à mettre en œuvre. Du congrès des Parcs organisé en 2005 sur le territoire de l'Avesnois, le Parc a rapporté à ses élus une méthode pour préserver les haies dans les documents d'urbanisme. Cela a inspiré un élu soucieux de la préservation du bocage, à proposer un travail de concertation sur les haies aux agriculteurs de sa commune, s'appuyant sur une grande carte affichée en mairie.

Le Parc s'est ensuite appuyé sur cette expérience pour proposer aux communes de procéder au classement de leurs haies dans les documents d'urbanisme par le biais de l'Article 123-1-5-7 du Code de l'urbanisme, en y associant de manière systématique agriculteurs et habitants.

Après avoir développé une sensibilisation pour le bocage auprès des élus et des habitants, un premier travail intitulé « Projet bocage » a été initié sur la période 2007/2010, autour de différentes actions de plantation, d'entretien, de maintien et de valorisation.

Ce projet a été interrompu faute de financements mais également par un investissement insuffisant du territoire et de la Chambre d'Agriculture dont l'attention était principalement focalisée sur la Grande Brenne. Pourtant peu à peu l'opinion publique s'est mobilisée sur l'intérêt du bocage via les

initiatives des associations la Compagnie du paysage, Indre Nature et le CPIE, et à travers la mise en œuvre de l'observatoire participatif des paysages. Elle s'est exprimée notamment en 2014-2015 en réponse au phénomène d'arrachage qui a accompagné la mise en place de la BCAE7, ce qui a par la suite favorisé l'engagement d'un travail plus pérenne sur le bocage.

Quand l'action du Parc permet de rendre au bocage son caractère emblématique exceptionnel



Un projet test a été mis en place pour 2 ans sur la période 2015/2016, avec l'idée d'associer tous les partenaires institutionnels et associatifs autour des collectivités et agriculteurs dans le but d'impliquer ceux-ci dans la co-construction de la politique sur le bocage. Pour intégrer la démarche et participer aux événements proposés (opérations de plantations et d'entretien du bocage en lien aux enjeux de la TVB et de l'eau, montée en compétences), les communes et les agriculteurs doivent constituer a minima un binôme, pensé selon le principe : « une commune / un agriculteur ». Ils deviennent ainsi ambassadeurs du bocage auprès des autres communes et agriculteurs du territoire et peu à peu diffusent les bonnes pratiques, amenant de nouveaux « binômes » à rejoindre le projet. A ce jour 14 communes et 39 agriculteurs ont adhéré au programme « Projet local pour le bocage ». Les participants ont été invités à co-construire le programme de ce projet en exprimant leurs besoins en matière de formation et d'information. Il est également prévu l'organisation de voyages destinés à la découverte de pratiques exemplaires menées en dehors du Parc.

A la suite de ce test, le projet a été proposé dans le cadre d'un contrat territorial de zone humide, en partenariat avec l'Agence de l'eau. Il a permis le financement d'un poste de chargée d'animation bocage pour accompagner le projet. Lors des diagnostics réalisés pour accompagner les projets de plantation ou les MAEC, le Parc propose la mise en œuvre de plans de gestion intégrant autant les pratiques de valorisation économique du bocage que la biodiversité et les paysages.

Pour cela, le Parc s'attache à développer la connaissance du bocage en associant des étudiants en cartographie, l'IGN et depuis cette année des habitants, pour créer un observatoire participatif du bocage dans le cadre d'un partenariat avec l'association Indre nature, avec l'appui des « veilleurs du paysage », de l'observatoire photographique participatif.

Par ailleurs, le Parc, qui a fait appel aux compétences de l'AFAC-Agrofersteries à l'occasion de ses différentes campagnes d'information et de sensibilisation, a développé un programme pédagogique « Savez-vous planter des haies ? » à l'attention des écoles. A ce jour, une trentaine de classes ont participé à la plantation d'une haie sur le territoire de leur commune et sont sensibilisées à la problématique de sa préservation. Les enfants sensibilisent les adultes lors des temps d'inauguration.

Aujourd'hui, l'entretien reste l'écueil majeur au redéploiement du bocage car il est considéré comme une contrainte financière importante, le bocage ayant perdu peu à peu ses usages économiques. Les acteurs auront à s'interroger collectivement sur les usages attachés à ce paysage et sur sa valorisation économique (par le bois énergie, le bois litière, l'agroforesterie,...) pour le faire évoluer et ainsi sortir de cette impasse technique et financière.

Contact :

Dany Chiappero,

Responsable du pôle patrimoine culturel, architecture, paysage, urbanisme au Parc de la Brenne

Courriel : d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr

Téléphone : 02 54 28 12 12

La préservation du bocage, un enjeu partagé par tous dans le Parc de l'Avesnois

<< Dans le Parc de l'Avesnois, la sauvegarde du bocage constitue un enjeu majeur, commun à l'ensemble des acteurs. Diversifié et associé à une agriculture vertueuse concourant à la préservation d'une eau de qualité, des paysages, ce maillage comprend de nombreuses fonctions primordiales au maintien écologique. Celles-ci ont conduit à la mise en place d'une démarche de classement singulière, réalisée à travers la mobilisation des documents d'urbanisme.



Chiffres-clés :

76 000 des 130 000 ha du Parc sont classés en Surface agricole utile, avec 52 000 ha toujours en herbe et avec 10 000 km de haies environ

133 des 138 communes du Parc sont engagées dans une démarche de préservation du bocage

7320 des 10 000 km de haies sont réglementées au titre du Code de l'urbanisme

Le bocage, élément identitaire du territoire fort



Le Parc de l'Avesnois, a été construit sur la préservation du bocage, élément caractéristique du paysage du Nord de la France, dont l'utilisation du sol est principalement vouée à la production laitière, de viande et à la polyculture élevage. Son territoire se compose de 7 unités paysagères sur lesquelles une grande variété bocagère a été observée. C'est à partir des différents objectifs visant sa préservation, inscrits dans la charte, qu'a été réalisée la construction du programme d'actions Plan bocage. Réalisé par le Parc depuis 1998 et renouvelé dans le cadre de sa seconde charte en 2010-2022,

ce programme d'action organisé selon un principe de quadripartite, vise :

- l'accompagnement des agriculteurs du territoire dans la contractualisation
- l'élaboration de protection réglementaire du bocage
- la réalisation du développement économique à partir de la ressource bocagère du territoire
- le développement d'actions de communication, de sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

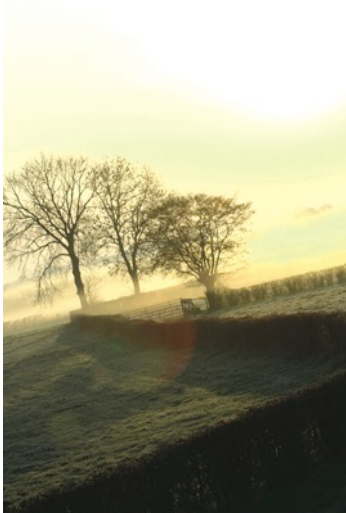
Le Parc ensemble des initiatives locales en faveur de la préservation de la haie

Depuis 1998 le Parc mène une importante politique d'accompagnement de la contractualisation, au titre des mesures agroenvironnementales. Son choix politique relatif au financement d'une ingénierie permettant d'accompagner les agriculteurs dans une action de préservation de la prairie et du bocage, a favorisé l'engagement de plus de 2/3 exploitants du territoire dans une opération locale

agroenvironnementale. Bien que celui-ci s'inscrive toujours dans démarche forte de contractualisation, il devient aujourd'hui de plus en plus difficile pour le Parc d'accompagner les agriculteurs au regard de la lourdeur du dispositif, de la peur du contrôle, de l'instruction des dossiers de plus en plus long.

Pour la politique contractuelle relative à l'entretien du bocage, le territoire travaille actuellement à partir d'aides allouées par le Conseil départemental du Nord. Celui-ci accompagne les collectivités, maîtres d'ouvrage de la mise en place de l'entretien du bocage pour les agriculteurs, par le biais d'une convention de mise à disposition des terrains. En parallèle, la collectivité engage un marché public avec certaines entreprises de travaux agricoles pour procéder à l'entretien des haies. Cette modalité d'intervention relève davantage d'une opération de maintenance alors que le besoin d'une action de structuration paysagère et de gestion écologique, visant à améliorer la qualité de la haie, semble s'imposer. Au-delà, le Parc accompagne les collectivités et les agriculteurs sur différents programmes de plantations auxquels l'AFAC et le Fondation Yves Rocher apportent leur contribution par l'approvisionnement de plans (17 000 en 2017, 23 000 en 2018 et en 2019).

Valoriser le bocage à partir de l'assiette



Afin de redonner une dimension paysagère à son bocage le Parc a, depuis une dizaine d'années, procédé au développement d'une agroforesterie fruitière, du Pré verger, et du paysage d'antan autour de la logique de développement et de valorisation de la pomme. D'autres projets associent reconstitution bocagère et replantation d'arbres têtard, tiges, hautes-tiges et de vergers dans les prairies dont la haie a été éradiquée. Des dispositifs d'accompagnement sont aussi proposés aux particuliers auxquels le Parc propose différents outils, pour planter à moindre coût, via la distribution d'arbres achetés sur un catalogue diffusé à l'ensemble des 22 territoires partenaires. Le Parc travaille enfin avec les opérateurs économiques pour valoriser les essences locales d'arbres et d'arbustes, notamment sur la multiplication des prunes d'origine locale et sur les délaissés de carrières où sont plantés des vergers à graines, en y associant les salariés des entreprises. Cela permet de les sensibiliser et les former mais également, de mettre en place des projets collaboratifs avec ces acteurs privés.

Concernant ce point, un aspect important consiste à redonner de la valeur économique au bocage pour inciter les exploitants agricoles à conserver leurs haies. L'un des moyens consiste à développer la filière bois-énergie, avec l'objectif que la haie puisse être source de débouchés économiques. D'autres orientations se profilent, sur l'éco-citoyenneté, l'accompagnement des écoles via la sensibilisation du fruit et de la plantation.

Une démarche originale autour de l'urbanisme

Un volet sur l'urbanisme a également été développé.

Un partenariat entre le Parc et la Chambre d'agriculture initié depuis les années 2000, a conduit à la mise en place d'une réglementation d'arrachage sur le territoire à partir des documents d'urbanisme. Cette démarche de protection concertée, qui s'appuie sur une analyse du maillage bocager suivant quatre critères (pente, intégration paysagère, rôle antiérosif, rôle de biodiversité) est ensuite utilisée comme support aux réunions de concertation avec les acteurs locaux pour qualifier le bocage de la commune et définir les haies à préserver en priorité. Le maillage à préserver est ensuite traduit au titre de l'article 151-23 du Code de l'urbanisme, qui prévoit deux types de protection, auxquelles s'ajoutent d'autres réglementations (EBC, Natura 2000, PAC) :

La première, au titre de l'article L123-23 correspond à une protection souple qui trouve son application par une demande d'autorisation préalable délivrée par l' élu de la commune.

La seconde, au titre de l'article L130-1, concerne les espaces bocagers dont le parcellaire n'est pas susceptible d'évoluer ou les réseaux de haies remarquables pour lesquels une protection s'avère indispensable. Cette dernière nécessite la réalisation d'une demande administrative auprès des services de l'état.

Par ailleurs, la réalisation d'un travail de photo interprétation de l'ensemble des linéaires de haies numérisés permet au Parc de suivre l'évolution du bocage. Ces éléments sont ensuite utilisés pour l'analyse des documents d'urbanisme. La cartographie des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques du Plan de Parc a été intégrée à ce titre dans le SCoT, accompagnées de prescriptions pour inciter les communes à classer leurs haies. Concernant ces réservoirs de biodiversité, seuls ceux-ci ont été intégrés dans le SRADDET.

Le bocage, élément de prise de conscience des richesses et singularités

Le programme d'action du Parc comporte enfin, un axe destiné à la sensibilisation locale, via la valorisation de produits composés de plantes issues des bords de haies. Ce volet comprend également une opération de ramassage de fruits issus de pommiers hautes tiges, pour laquelle ont été mobilisées 66 classes de 18 établissements scolaires du territoire, ensuite invitées à la pratique de la pressée. Un programme de formation et de sensibilisation tout public permet en outre d'apporter des conseils directs en plantation. Certaines animations sont aussi proposées dans l'idée de contribuer au renouvellement d'un sentiment d'appartenance et d'attachement au territoire nécessaire au maintien du bocage.

Contact :

Guillaume Dhuïège,

Responsable du pôle Patrimoine naturel au Parc naturel régional de l'Avesnois

Courriel : guillaume.dhuiège@parc-naturel-avesnois.com

Téléphone : 03.27.77.51.63

Plaidoyer pour une politique agricole nouvelle en faveur de la haie

<< La FPNRF et l'AFAC se sont réunies pour travailler conjointement sur l'avenir de la PAC, des politiques publiques contractuelles et mesures agroenvironnementales en faveur du bocage. Ces travaux, restitués le 5 septembre dernier à l'occasion d'une journée prévue à cet effet, ont fait l'objet d'un ensemble de remarques et de propositions qu'il conviendra de prendre en compte dans la poursuite des réflexions.



Pour rappel, la PAC comprend un premier pilier donnant droit à des aides directes contre un second pilier, relatif à l'obtention d'aides incitatives à la mise en place de bonnes pratiques. La conditionnalité des aides offertes par la PAC vise dans ce cadre, à délivrer une partie de ces aides, de manière soit couplée, soit découplée, selon les politiques conduites.

Une trop grande souplesse au regard du bocage, a tout d'abord été émise par le groupe de réflexion, concernant ces politiques de conditionnalité. Une plus grande exigence est donc attendue vis-à-vis des aides conditionnelles relatives au bocage qu'attribue la PAC. Il a également été fait mention pour le bocage d'un problème de reconnaissance, rendant complexe son admissibilité aux aides du premier pilier. Ajoutons à cette difficulté, celle de la prise en compte pour les Surfaces non agricoles d'une définition de la haie dont la révision permettrait d'intégrer les spécificités propres à chaque territoire. Par ailleurs, il s'agit contrairement à la logique de rémunération « du surcoût et du manque-à-gagner », de focaliser l'attention sur la mise en œuvre d'une gestion qualitative de ces infrastructures écologiques, sans oublier la nécessité réelle d'investir sur les services rendus que celles-ci tendent à offrir.

En ont ainsi découlé les deux propositions suivantes :

- ➔ Pour le premier pilier au titre de la PAC : meilleure intégration des haies, via les Paiements pour services rendus, conjugué à l'instauration d'une démarche vertueuse de progressivité liée à un processus de certification (Favorise l'affranchissement de la démarche de contrôle qualité pour l'État des services écosystémiques rendus)

- ➔ Pour le second pilier au titre de la PAC : mise en place dispositif d'accompagnement au changement pour conforter l'engagement dans la démarche vertueuse de progressivité et de certification

Contact :

France Drugmant,

Chargée de mission agriculture à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Courriel : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 01 44 90 80 18

Deux réseaux, des valeurs communes

Quelles pistes d'actions pour améliorer et pour favoriser une meilleure prise en compte du bocage ?

<< Premier temps d'une réflexion commune AFAC/PNR, cette trame, a été constituée à partir de retours énoncés « à chaud » dans le cadre des travaux de groupes relatifs aux attendus et aux suites à donner. Structurée selon deux orientations, elle a d'une part pour objectif une prise en compte plus accrue du bocage dans les stratégies conduites à l'échelle nationale, régionale, départementale en matière d'aménagement du territoire et de politique agricole. Elle vise d'autre part à favoriser une meilleure appropriation du système bocager par l'ensemble des acteurs, qu'ils soient de nature politique et institutionnelle ou qu'ils relèvent du terrain. Ces propositions serviront à établir une feuille de route du partenariat entre les réseaux Parcs naturels régionaux et Afac-Agroforesteries.

Axe 1

Stratégie d'action et leviers à mettre en place en direction des acteurs politiques et institutionnels

=> Voies possibles de mobilisation

- Sortir les haies champêtres des Systèmes non agricoles pour les intégrer dans les espaces productifs
- Utiliser le levier économique pour inciter au déploiement et à la conservation de l'arbre champêtre en vue de faire bénéficier les territoires des services écosystémiques offerts par celui-ci
- Favoriser un rapprochement des réseaux Parcs naturels régionaux / AFAC à un niveau régional
- Produire un appel à projet national « haie / bocage », déclinable à l'échelon local
- Engager un travail de sensibilisation et de pédagogie destiné à une prise de conscience des élus en vue d'une meilleure intégration des structures agroécologiques dans les politiques d'aménagement du territoire et dans les outils disponibles : aménagement foncier, documents d'urbanisme ; travail de co-construction et de concertation avec les décideurs réalisé à partir des leviers législatifs locaux.
- Porter un livre blanc pour les orientations relatives au bocage, comme levier d'action supra, à l'échelle européenne
- Mettre en place un guichet unique de financement régional pour faciliter la procédure des demandes
- Instauration de critères permettant de privilégier la provenance du bois local à destination de l'énergie par la mise en place d'un crédit d'impôt ou d'une TVA 0% sur le bois géré durablement
- Raisonner les aides aux échelles supra et non plus
- Ne plus raisonner les aides uniquement à l'échelle de la parcelle mais aussi aux échelles supra
- Mobiliser du financement pour l'animation territoriale au-delà de l'investissement à la plantation
- Procéder parmi les haies gérées par action de maîtrise foncière à l'identification de 10 % de structure bocagère d'intérêt collectif (composition, rôle antiérosif).

Axe 2

Stratégie d'action et leviers à mettre en place prioritairement pour sauver et démultiplier la haie et le bocage

=> Voies possibles de mobilisation

- Mettre à profit la complémentarité entre les 2 réseaux au niveau régional, mutualiser et capitaliser sur les moyens, comme par exemple sur la tablette de Plan de gestion durable des haies
- Associer la force des deux réseaux pour « mieux peser dans la balance ». Le levier des Afac régionales peut faire office de locomotive, le cas échéant
- Organiser la mise en place de formations (communes ou dissociées) à l'intention des techniciens du réseau AFAC et des gestionnaires de Parcs, sur les outils d'intérêt commun (exemple : Plan de gestion sur tablette)
- Mettre en place dans les territoires de Parcs des plateformes de démonstration, permettent de juger la pratique vertueuse d'un agriculteur mais également, de favoriser la rencontre et le dialogue entre différents intervenants
- Organiser un séminaire d'échange national annuel dédié au bocage pour porter à la connaissance les enjeux repérés, en complément de temps d'échange régulières AFAC / PNR– « Faire connaissance dans les territoires »
- Former les employés communaux / départementaux à l'entretien des haies, en partenariat avec le CNFPT
- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance de la haie et du bocage, revaloriser son image dans l'imaginaire collectif
- Sensibiliser et convaincre les agriculteurs par le levier de la formation dans les lycées agricoles
- Impliquer les agriculteurs qui rayonnent comme porteurs des « projets-vitrines » au niveau local, pour mobiliser d'autres agriculteurs
- Mettre en avant et relayer le label « Bois bocager géré durablement » dans les Parcs
- Travailler sur la Marque valeur Parc liée au bocage, dont certains produits sont issus (viande, œufs) et développer des actions d'expérimentation
- Prendre appui et faire bénéficier les planteurs de l'expertise des Parcs en matière de planification et de biodiversité
- Projeter dans les Chartes de Parcs l'inscription d'un volet bocage ambitieux, comportant un ensemble d'indicateurs tenant compte de l'objectif de plantation 2050
- S'associer pour être une force de lobbying sur la PAC
- Expertiser de manière conjointe la question de la compensation carbone comme levier financier
- Engager une réflexion sur un « droit de l'arbre » reconnu comme bien commun avec une réglementation adaptée, impliquant un travail amont sur l'urbanisme et la biodiversité
- S'accorder sur un discours et un argumentaire partagé en faveur de l'arbre champêtre par tous les acteurs d'un territoire. En vue d'actions de sensibilisation (qui doit être financé)
- Organiser des formations portant sur l'entretien des haies existantes.
- Mobiliser les outils financiers par le biais des Agences de l'eau : 11ème Programme d'intervention, SAGE, Contrats territoriaux
- Développer les partenariats publics / privés
- Se rapprocher du monde de l'Agriculture biologique (FNAB/GAB) en vue d'intégrer des critères relatifs à la haie
- Organiser une opération de financement participatif « Adopte une haie »
- Instaurer un service civique obligatoire international de la haie
- Élaborer un label « Ville bocagère », procéder au développement d'un dispositif « Aires de bienvenue au bocage » (Air BNB)
- Créer un « annuaire » des retours d'expérience dans lequel seraient recensées les bonnes pratiques, les réussites ainsi que les actions ayant fait l'objet d'un écueil
- Engager une démarche de lobbying sur la plantation de haies d'aubépine.

Un rapport humain au paysage passionnel, mais souvent complexe



Les habitants du bocage expriment fréquemment un rapport de détestation pour un type de paysage souvent assimilé à un espace agricole « borné » et associé à une certaine misère économique. Ce constat, déconcertant pour les défenseurs des haies, fait écho aux politiques du paysage actuelles qui reposent sur la notion de perception des habitants. Il nous rappelle que même sur un sujet qui pourrait paraître consensuel comme la sauvegarde des haies, une démarche de conviction s'avère incontournable pour favoriser la remise en question de perceptions paysagère, à l'origine dépréciatives.

Par ailleurs les mécanismes d'alerte lancés par les défenseurs des haies trouvent naturellement leurs origines dans des situations critiques opportunément dénoncées. Ainsi, cette journée résulte d'un cri d'alarme lancé avec raison par le Parc de la Brenne. Cependant l'émotion conduit trop souvent à des raccourcis regrettables. Ainsi, la réaction spontanée est d'interpeller les pouvoirs publics en demandant un engagement national assorti d'un engagement chiffré qui soit de nature à frapper les esprits.

Or les plans nationaux méconnaissent par nature la complexité territoriale. De plus, leur mise en œuvre est trop souvent conditionnée par la structure sectorielle des services de l'État qui favorise les approches monofonctionnelles et ne posent pas la question du sens qui s'agissant du bocage est infiniment riche et complexe. L'absence d'interrogation relative au sens des politiques pose clairement la question de la pertinence de l'action. L'application aveugle d'objectifs chiffrés est un facteur de banalisation, et concourt à nier les identités et à favoriser l'inefficacité au plan fonctionnel. Rappelons toute l'importance d'instaurer des politiques territorialisées. En effet, chaque contexte, dans sa singularité, requiert, à l'image de l'extraordinaire diversité dans les typologies de bocage recensées, l'apport d'une attention toute particulière conjuguée à la recherche d'une meilleure compréhension.



La thèse de Thibaut Preux, particulièrement intéressante à cet égard, a permis à travers une analyse diachronique, d'appréhender toute la complexité et la richesse de l'histoire du bocage qui s'est traduite dans le temps par une grande diversité de formes, et de fonctions. Son intervention a également mis en lumière les causes profondes de ces mutations en établissant un rapport de cause à effet entre l'évolution des modèles économiques et sociales, au nombre desquelles figurent en les évolutions démographiques, et la forme du paysage. Ainsi, une évolution décisive se produit à fin de l'ancien régime. La

disparition des communaux qui se traduit par une affirmation progressive de la propriété privée du sol, est à l'origine de l'affaiblissement de la notion d'intérêt général au profit du seul intérêt particulier. La conséquence directe de cette évolution est que la disparition du bocage est aujourd'hui, contrairement aux idées reçues, la conséquence d'agissement de particuliers plus que la conséquence des politiques de remembrement conduites dans les années 1960.

Il faut encore souligner que le défaut d'ancrage territorial est aussi à l'origine de crispations observées au niveau local, et ce, alors même que les pratiques à mener en faveur du maintien et de la préservation du bocage requiert la mise en œuvre d'une politique « du temps long ». Dès lors, comment intervenir pour dissiper la suspicion des acteurs du territoire vis-à-vis des politiques de l'État qui risque à terme d'engendrer une rupture de dialogue au niveau local ? Car pour être efficace l'action publique doit emporter l'adhésion de l'ensemble des acteurs impliqués et en particulier des agriculteurs pour trouver un ancrage profond dans le territoire.

C'est pourquoi la concertation apparaît comme incontournable. Exercice peu aisé, la démarche de concertation, placée au cœur des Plans de paysage portée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, est avant tout l'exposé des conflits d'usages. Toutefois, ce travail d'approche paysagère offre également à l'ensemble des acteurs locaux investis, la possibilité de prendre conscience d'une diversité d'usages et de fonctionnalités tant utiles à chacun, qu'au bon fonctionnement du territoire. Cette démarche doit pointer la responsabilité collective qui est la leur et des rapports de causes à effets induits par certains actes commis. Néanmoins, la concertation n'est pas une fin en soi. Elle doit aboutir à une proposition de modèle de société. Or cette exigence s'inscrit dans un contexte de modification constante des structures administratives territoriales, auquel s'ajoute la réflexion actuelle sur la hiérarchie des normes.

Les collectivités en charge de territoires toujours plus grands, disposent pour la plupart d'une culture relative au monde rural très partielle or elles produisent les documents d'aménagement du territoire. Ce domaine ne se résumant pas à la « gestion des droits à bâtir », il apparaît ainsi nécessaire que les moments dédiés à la concertation puissent aussi correspondre à des temps d'éducation. Toutefois, l'instauration d'une planification ne relevant pas uniquement du foncier disponible mais davantage basée sur l'identification des besoins et passant par une gestion concertée des ressources, appelle à une révolution culturelle, avec la mise en place d'actions d'accompagnement. Il est à noter que cette carence en ingénierie, faisant l'objet d'une demande toujours plus forte des collectivités, apparaît également aujourd'hui dans la plupart des Plans de paysage.



Mais développer l'assistance à maîtrise d'ouvrage suppose de contrebalancer l'effet de dispersion des réseaux par une meilleure structuration des démarches d'assistance à maîtrise d'ouvrage en les encadrant et en les inscrivant dans le temps. Le développement d'outils, élément particulièrement intéressant du Géoportail présenté par l'AFAC-Agroforesterie, et au-delà, celui d'un véritable porteur à connaissance, est également nécessaire. Il convient toutefois concernant ce sujet, d'alerter sur le manque de compatibilité

entre de nombreux supports cartographiques et les outils de planification développés par les collectivités. Cette absence de compatibilité entre les formats mérite en effet d'être soulignée, celle-ci pouvant conduire à l'absence d'utilisation de l'outil ainsi qu'à la perte de données indispensables. En ce qui concerne le Géoportail, il paraît également adéquat d'indiquer toute l'importance de ne pas faire figurer la cartographie des haies comme fixation définitive d'une structure bocagère, pour offrir aux agriculteurs la possibilité d'adapter celle-ci au gré des usages et de l'évolution de ces usages. Il pourrait par ailleurs être particulièrement intéressant de voir représentés, au sein de l'interface, différents gradients se rapportant aux fonctionnalités de la haie, à même d'être utilisés auprès des agriculteurs en tant qu'éléments de négociation.

Ainsi, et indépendamment de la question de la PAC, une action publique efficace est une politique qui permet un croisement équilibré entre intérêt particulier et intérêt général. Y parvenir suppose d'agir simultanément sur deux typologies d'acteurs, agriculteurs et collectivités, qui sont aujourd'hui particulièrement dissociés.

Le groupe cible principal est celui des agriculteurs dont dépend presque exclusivement la bonne du bocage. C'est pourquoi, il n'est pas possible d'éviter la question de la viabilité économique du

bocage. En effet, la notion de services rendus écologique pour légitime qu'elle soit, ne saurait méconnaître une réalité fondamentale qui est que toute structure dépourvue d'utilité économique est vouée à disparaître à court terme.

Le second groupe cible est celui des collectivités territoriales qui au nom de l'intérêt général ont la faculté de mobiliser la puissance régaliennne issue de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire. Mais, à l'exemple de certains plans de paysage, elles peuvent également impulser des politiques publiques favorisant le maintien et le développement de l'agriculture en brisant l'isolement, en favorisant des filières locale et des circuits courts.

Rappelons enfin, toute l'importance de procéder à la capitalisation des réussites en matière de planification mais aussi économique, ces exemples plaidant le mieux pour une force de conviction et une contamination positive. À ce titre, le Bureau des Paysages du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire développe actuellement un portail Internet pour les Plans de paysage, dont le rôle principal est servir de référence aux projets locaux.

Contact :

Gilles de Beaulieu,

Chargé de mission paysage au Bureau des paysages et de la publicité du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Courriel : gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr

Un ensemble de démarches ayant pour fondements le croisement d'approches et la multiplication d'outils



Les différentes démarches présentées lors de cette journée ont pour intérêt commun de combiner une grande diversité d'outils dédiés à l'action et à la protection des espaces boisés, mobilisant par exemple diverses dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, du Code rural ou du Code de l'environnement. Lors du témoignage sur l'expérimentation conduite dans le Parc de la Brenne, il a par exemple été fait référence, concernant la question de l'entretien des haies bocagères, à l'intervention des collectivités via des déclarations d'Intérêt Général permettant de mobiliser les financements publics requis en vue d'une intervention en propre des collectivités sur des parcelles privées. Ont aussi été évoqués les actions qui pourront être engagées par des agriculteurs via l'ecoscheme de la future Politique Agricole

Commune, devant prendre la forme de PSE, ou qui pourront être mises en œuvre dans le cadre des PSE expérimentaux, à la mise en place desquels le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire travaille actuellement.

Les différentes interventions de la journée ont également permis de souligner toute l'importance de la question de l'ingénierie, indispensable afin que l'action entreprise puisse être organisée autour d'une stratégie spécifique adaptée.

Un point d'attention majeur concerne la gouvernance des projets de nature plurithématique conduits dans les territoires, lorsqu'il s'agit de questions relatives au paysage et à la biodiversité.



Pour les actions réalisées dans le domaine de l'eau, il existe des compétences identifiées clairement dévolues à l'échelle des collectivités, contribuant à faciliter la mise en place des projets. Il n'en est pas de même pour ce qui concerne la biodiversité ou le paysage. Ainsi, en l'absence d'initiatives impulsées à partir de la volonté d'un à plusieurs acteurs privés, il sera difficile d'envisager une action faute d'un portage suffisant. La même difficulté est observée actuellement pour la démarche de mise en place de paiements pour services environnementaux, sur la base de financements en provenance des Agences de l'Eau. Les porteurs de projets presentis focalisent souvent leur action sur

l'eau, en particulier sur les aires d'alimentation de captage ou les rivières, et il est permis de se demander quelle sera leur possibilité d'intervention sur des zones où des problèmes de biodiversité ont été identifiés.

Enfin, une dernière remarque peut être faite, relative à la nécessaire cohérence de l'action publique sur les territoires. Cette cohérence suppose la mise en place d'une coordination globale relative aux divers plans d'action susceptibles d'être mis en place sur le paysage, la biodiversité, l'eau, l'économie

circulaire..., dont l'intégration au niveau local peut s'avérer complexe. C'est pourquoi, l'existence de lieux d'action multithématiques et multi enjeux, propice à la mise en cohérence des actions portées par des acteurs divers, paraît aujourd'hui primordiale. Les Parcs constituent en ce sens des territoires d'expérimentation et d'innovation exemplaires.

Contact :

Philippe Nouvel,

Chef du bureau agriculture et alimentation au Commissariat général au développement durable au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Courriel : philippe.nouvel@developpement-durable.gouv.fr

Une alimentation locale de qualité pour préserver la biodiversité et le paysage : l'enjeu de la restauration collective

Zoom sur la loi Egalim :

- La « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable », dite loi EGalim, a été adoptée le 2 octobre 2018 et a été promulguée le 1^{er} novembre 2018
- La loi statue sur l'approvisionnement des restaurations collectives : 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique au 1^{er} janvier 2022
- La loi EGalim met en place des comités régionaux de l'alimentation à qui sont confiés le rôle d'instance de concertation locale pour atteindre ces objectifs de seuil d'approvisionnement
- La Fédération des PNR travaille à l'introduction des produits marqués Valeur Parc naturel régional dans les 50% mentionnés dans la loi

A savoir

- La restauration collective représente plus de 3,7 milliards de repas par an en France
- Cela représente un marché de près de 20 milliards d'euros par an
- La restauration collective représente près de 74 000 établissements, dont les 2/3 en gestion directe
- 70% des restaurants scolaires sont en gestion directe

Source : Cabinet Gira Conseil, données 2016



La préservation de la biodiversité et des paysages est intrinsèquement liée au système agricole sur le territoire, et donc aux systèmes d'alimentation en place. Une alimentation durable et responsable, reposant sur des produits locaux et bio, est garante du maintien d'une biodiversité riche et d'une qualité paysagère. La restauration collective représente un levier déterminant pour la relocalisation de l'alimentation sur les territoires notamment via

le développement de systèmes d'approvisionnement responsables. En effet, en France, chaque année, ce sont plus de 3,7 milliards de repas qui sont pris dans un cadre collectif, cela représente donc un axe stratégique fort pour l'économie et l'écologie locales.

Dans le cadre de la réflexion qui a commencé en 2014 sur le thème de biodiversité et paysage, Laëticia Giraud a rejoint la Fédération cette année pour réaliser une étude sur le potentiel de la restauration collective dans la relocalisation de l'alimentation sur les territoires. Elle y travaille en parallèle d'un

Master en Politique environnementale effectuée à Sciences Po à Paris et en collaboration avec Nicolas Sanaa, chargé de mission Aménagement du territoire à la Fédération.



La restauration collective est un véritable levier sur cette question de relocalisation de l'alimentation. En utilisant une approche centrée sur le développement de systèmes d'approvisionnement responsables et sur l'aspect pédagogique de tels systèmes, la restauration collective permet de conforter une agriculture de qualité et plus en lien avec les enjeux durables des territoires. Plusieurs effets positifs en découlent : d'un côté des agriculteurs sur les territoires qui vivent mieux de leur activité et de l'autre des consommateurs qui mangent plus responsable et plus sain, grâce à un lien direct et donc plus fort établi entre producteur et consommateur, entre produit et territoire. Un accent particulier sera porté dans l'étude sur les restaurations scolaires, véritable enjeu de santé publique et d'éducation à une alimentation durable et responsable.

Les Parcs sont à plusieurs titres des territoires propices au développement d'un tel système d'approvisionnement dans les restaurations collectives. Ils représentent de formidables laboratoires de mise en place d'initiatives alimentaires locales qui pourront contribuer à l'amélioration de la richesse biologique et de la qualité paysagère. Une alimentation de qualité repose aussi sur les conditions et le lieu de prise des repas. Il est donc aussi important de considérer les moyens d'intervention des collectivités à ce niveau-là afin d'intégrer la question du patrimoine bâti dans les stratégies de relocalisation de l'alimentation.

Afin d'effectuer un état de lieux des initiatives et projets dans les territoires de Parcs sur ces questions, nous avons réalisé un court questionnaire très transversal. Disponible à cette [adresse](#), nous vous encourageons vivement à y participer afin d'explorer plus en détail les actions des Parcs.



Le travail sur une alimentation relocalisée et responsable s'inscrit également dans le cadre de la loi EGalim, promulguée en octobre 2018, qui définit pour 2022 des seuils de 50% de produits durables ou sous signe d'origine et de qualité, dont au moins 20% de bio, dans les restaurations collectives. Des initiatives pour une alimentation relocalisée dans les restaurations collectives sont donc très cohérentes en vue de préparer les territoires à atteindre ces seuils d'approvisionnement. Sur cette question, la Fédération travaille également à l'introduction de la marque Valeur Parc naturel régional dans la loi EGalim afin que les produits marqués puissent être inclus dans les 50% des produits mentionnés dans la loi.

Cette étude permet donc d'aborder un sujet stratégique, politique et économique, en même temps qu'il touche à des questions de conservation de la biodiversité et des paysages et de santé publique. Les Parcs, territoires d'expérimentation, doivent y voir une opportunité de développer des initiatives innovantes et transversales en lien avec leur attachement aux enjeux du développement durable.

Lien du questionnaire :

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr/formulaire/enquete-biodiversite-paysage-et-restauration-collective#overlay-context=node/17616>

Contact :

Laëtitia Giraud

lgiraud@parcs-naturels-regionaux.fr

01 44 90 86 38

Directeur de la publication :

Éric Brua

Réalisation de la lettre :

Nicolas Sanaa, Anne Badrignans

Comité de relecture :

Éric Brua, Nicolas Sanaa, Dominique Vespuce, Fabien Hugault,
Laëtitia Giraud, Philippe Moutet, Thierry Mougey, France Drugmant

Crédits photographiques :

Parc de la Brenne - David Commenchal, Parc du Perche - Parc de Lorraine - Afac-Agroforesterie - Thibaut Preux - Parc de la Montagne de Reims – Guillaume Bonnel, Observatoire Photographique du Paysage du Parc de la Montagne de Reims, Parc du Verdon - Mission Bocage - Parc de l'Avesnois - Grzemeski, Parc de l'Avesnois – FPNRF – Parc de la Brière – Parc du Morvan, Parc des Caps et Marais d'opale - Laëtitia Giraud

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

